



Conditions générales de formation du Civam Empreinte

Numéro d'organisme de formation : 76-34-09744-34

Article 1 – Public

Les formations présentées s'adressent plus particulièrement aux chef·e·s d'exploitation ou d'entreprise agricole, aides familiaux, aux conjoint·e·s collaborateurs et aux personnes engagées dans une démarche d'installation.

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation. Les autres personnes peuvent prendre contact avec le Civam Empreinte pour examiner les possibilités de prises en charge ou de contribution au coût de la formation.

Des prérequis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

Article 2 - Organisation

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui sera votre interlocuteur durant toute sa durée. Les intervenants, la période et le lieu sont indiqués dans le descriptif des formations. Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation. Elles sont susceptibles de connaître des modifications dont le ou la stagiaire sera avisé·e dans les plus brefs délais.

Article 3 – Frais de déplacement et repas

Les frais de déplacement du stagiaire et de ses repas sont à la charge du stagiaire.

Article 4 – Réalisation des Services

La formation commandée par le ou la stagiaire devra être réalisée à la(aux) date(s) indiquée(s) sur le contrat de formation. Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. En cas d'annulation ou de modification par le Civam Empreinte (*hors cas d'intempéries, ou d'indisponibilité justifiée des intervenants*), le stagiaire en sera informé 3 jours ouvrés au plus tard avant le début de la formation. A l'issue du stage, une attestation de formation est envoyée au stagiaire à sa demande. Le Civam Empreinte s'engage à réaliser la formation avec toute la compétence et la qualité nécessaires pour répondre aux besoins du stagiaire. A la fin de la formation, le stagiaire remplira l'enquête de satisfaction et l'évaluation des acquis lors de la formation. Les obligations du Civam Empreinte se limitent à celles indiquées dans le

CIVAM EMPREINTE



programme de formation. En aucun cas, la fourniture de services de quelque nature que ce soit, ne peut engager la responsabilité du Civam Empreinte. Le stagiaire reste seul responsable de la bonne mise en œuvre au sein de son entreprise des services réalisés par Le Civam Empreinte et de la vérification de leur exactitude.

Article 5 – Engagement du stagiaire

La participation à la formation devra se matérialiser par la transmission à l'organisme de formation de la fiche d'inscription individuelle du contributeur VIVEA et de la signature de la feuille d'émargement.

Article 6 – Dispositions financières

Les formations bénéficient selon les cas de la participation financière de VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant), du Conseil Général, de la Région Pays-de-la-Loire, du Ministère chargé de l'Agriculture, du FSE (Fonds Social Européen), du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) ou de financements particuliers. La participation financière qui vous est demandée tient compte de votre statut et des subventions obtenues.

Article 7 – Rétractation - remboursement

Le ou la stagiaire s'engage à avertir l'organisme de formation de son annulation dans les plus brefs délais. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue initialement au contrat. En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, Le Civam Empreinte rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.